



# Les dates à retenir pour les élections municipales 2026

## PÉRIODE PRÉ-ÉLECTORALE

**Lundi 1er septembre 2025**

Début de la période pré-électorale : articles L.52 et L. 52-8 du Code électoral

- Interdiction de toute campagne de promotion publicitaire des réalisations ou de la gestion d'une collectivité.
- Interdictions liées au financement de la campagne électorale

**Fin janvier 2026**

Publication des arrêtés préfectoraux fixant les dates et lieux de dépôt des candidatures. Les listes électorales sont mises à jour pour le scrutin

**Vendredi 6 février 2026**

Date limite pour s'inscrire sur les listes électorales qui seront utilisées pour le scrutin

**Jeudi 26 février 2026 à 18h00**

Date limite pour le dépôt des candidatures pour le premier tour

**Lundi 2 mars 2026 à 00h00**

Début de la campagne officielle  
Les communes doivent installer obligatoirement les panneaux d'affichage devant les bureaux de vote

**Jeudi 12 mars 2026 à 18h00**

Date limite de notification au maire des noms des assesseurs, délégués et suppléants pour la tenue des bureaux de vote

## PREMIER TOUR

**Vendredi 13 mars 2026 à minuit**

Date et heure limites pour toute forme de propagande électorale. Les supports concernés incluent les documents imprimés (tracts, bulletins), la communication numérique (e-mails, SMS, messages sur les réseaux sociaux) et les actions directes (réunions électorales, appels téléphoniques de masse).  
L'affichage public est strictement limité aux panneaux prévus à cet effet

**Samedi 14 mars 2026 à 00h00**

Clôture définitive de la campagne électorale.  
Dès vendredi 13 mars après minuit, la campagne est donc terminée

**Dimanche 15 mars 2026**

Premier tour des élections municipales

**Vendredi 20 mars 2026 au dimanche 22 mars 2026**

Installation du nouveau conseil municipal s'il n'y a qu'un seul tour (élection du maire, détermination du nombre d'adjoints...)

## SECOND TOUR (SI NÉCESSAIRE)

**Lundi 16 mars 2026**

Ouverture du dépôt des candidatures pour le second tour

**Mardi 17 mars 2026 à 18h00**

Date et heure limite pour le dépôt des candidatures pour le second tour

**Vendredi 20 mars 2026**

A 23h59 : Interdiction de toute propagande électorale, de la même manière qu'avant le premier tour

**Samedi 21 mars 2026 à 00h00**

Clôture définitive de la campagne électorale du second tour.  
Dès vendredi 20 mars après minuit, la campagne est donc terminée

**Dimanche 22 mars 2026**

Second tour des élections municipales.

**Vendredi 27 mars au dimanche 29 mars 2026**

Installation du nouveau conseil municipal suite au second tour (élection du maire, détermination du nombre d'adjoints...)

## PÉRIODE POST-ÉLECTORALE

**Vendredi 17 avril 2026**

Date limite de l'installation du conseil communautaire ou du conseil syndical si les élus ont été désignés au 1er tour

**Vendredi 24 avril 2026**

Date limite de l'installation du conseil communautaire ou du conseil syndical si la commune a eu un second tour. Les élus sortant conservent leurs fonctions en attendant cette installation

**Vendredi 22 mai 2026 à 18h00**

Date limite pour le dépôt des comptes de campagnes des candidats des communes de plus de 9000 habitants auprès de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP)